



AU TRAVAIL À VÉLO

Plus de 14'000 km parcourus à vélo en mai et juin dans le cadre de l'opération « Bike to work »

14'301 kilomètres : c'est la distance parcourue à vélo par 80 employés de quatre entreprises de Val-de-Travers cette année entre mai et juin pour se rendre sur leur lieu de travail.

Depuis 2006, l'action « Bike to work » incite les employés des entreprises suisses à venir au travail à vélo chaque fois qu'ils le peuvent durant les mois de mai et juin. À l'échelle de la Suisse, l'action regroupe plus de 100'000 participants pour plus de 29 millions de kilomètres parcourus (voir www.biketowork.ch).

Sur la commune, l'entreprise ETEL reste largement en tête en distance absolue avec plus de 7000 km parcourus et l'entreprise Vaucher Manufacture affiche, quant à elle, une progression de plus de 30 % !

Le potentiel est encore grand et les motivations sont nombreuses : augmenter son activité physique, réduire les problèmes de stationnement ou encore faire des économies financières et énergétiques. À titre de comparaison, un vélo occupe 1.5 m² pour stationner contre 15 m² environ pour une voiture, et avec 1 kWh d'énergie, un vélo électrique parcourra 100 km contre seulement 2 km environ pour une voiture thermique.

La Commune met gratuitement à disposition deux vélos électriques pour que chacun puisse tester pendant plusieurs jours de suite les déplacements qui sont facilement réalisables à vélo dans la commune. Les vélos sont réservables sur le site internet communal (www.vdt.ch rubrique « Vie quotidienne » / « Location de vélo »).

Bravo encore à tous les participants et n'hésitez pas à inscrire votre entreprise l'année prochaine et à tester les vélos tout au long de l'année ! •



INFORMATIONS PRATIQUES

AVIS DE RECRUTEMENT 2026 POUR LES COMMUNES DE VAL-DE-TRAVERS, DE LA CÔTE-AUX-FÉES ET DES VERRIÈRES

Les personnes valides (femmes et hommes dès 18 ans révolus) désirant être incorporées au sein du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le

jeudi 4 septembre 2025 à 19 h 30 à la caserne du SDIS, rue du Collège 20 à Fleurier.

Lors de cette soirée, vous serez informé·e en détail sur l'organisation du SDIS et de ses différentes activités avec présentation du matériel. Le SDIS et la population du Val-de-Travers ont besoin de vous !

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du dicastère de la protection de la population (Grand-Rue 38, 2108 Couvet / 032 886 43 40 / ProtectionPopulation.VDT@ne.ch). Vous pouvez également consulter les sites suivants : www.sdis-valtra.ch et www.118-info.ch



ANNONCES

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis du 1^{er} septembre au 27 octobre 2025 (sauf les lundis 22 septembre et 6 octobre 2025), dans le hall d'espaceVal à Couvet, Clos-Pury 15, de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

avis officiels

CULTURE

LA FAUNE DU VAL-DE-TRAVERS

« La saison du rut chez les chamois donne lieu à des scènes de courses-poursuites entre adultes, qui ne prêtent guère attention à mon objectif. » •



PHOTOS ANIMALIÈRES

Dès cette édition des « avis officiels » de la commune de Val-de-Travers, vous pourrez découvrir deux fois par mois une photographie d'un animal de notre région. Cette nouvelle rubrique, remplaçant celle liée à la culture qui vous accompagnait depuis le 4 mai 2023, souhaite mettre l'accent sur la faune locale grâce à l'aimable participation de Kevin Beuret et de Vincent Pezzatti, deux photographes valloisiers. Nous espérons que la découverte ou la redécouverte de ces beautés animales saura vous ravir mais également vous rappeler l'importance de préserver les qualités naturelles de notre Vallon. •

À L'ÉCOLE SANS VOITURE, C'EST PLUS SÛR !

Le lundi 18 août dernier, 1364 élèves ont commencé ou recommencé l'école dans la joie, la bonne humeur et la chaleur estivale dans notre cercle scolaire. Si les vacances d'été sont désormais terminées, les habitudes en matière d'accompagnement des enfants à l'école réapparaissent avec plus ou moins de bonheur. Il n'est toutefois jamais trop tard pour rappeler que pour protéger son enfant sur le chemin de l'école, rien de tel que de s'y rendre à pied. L'accomplissement de ce trajet à pied renforce ainsi la responsabilité des enfants et limite les dangers créés par la cohue de voitures autour des écoles.

Quelques conseils pour un déplacement à pied en sécurité :

- Bien choisir l'itinéraire : le chemin le plus sûr n'est pas toujours le plus court.
- Être visible : vêtements clairs et équipements réfléchissants.
- Marcher toujours sur le côté intérieur du trottoir ; c'est là que la sécurité des piétons est la meilleure.
- Avant de traverser, il faut :
 - S'arrêter,
 - Regarder, écouter,
 - Marcher que lorsqu'il n'y a plus de véhicule qui arrive ou lorsque les véhicules sont complètement arrêtés.

Regarder encore une fois des deux côtés pendant la traversée de la route.

Et surtout quelques obligations pour les automobilistes :

- Ne jamais encombrer les trottoirs et les passages des piétons (même si vous n'en avez que pour « 2 minutes »). Un parent doit toujours pouvoir circuler à pied en tenant la main de son enfant.
- Toujours adapter sa vitesse à la situation, ralentir lorsqu'il y a des enfants à proximité.
- Ne pas téléphoner au volant. •